



C. PCT 1057

-04

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères et a l'honneur d'inviter le Gouvernement de Son Excellence à se faire représenter à la huitième session du *Groupe de travail sur la réforme du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)*, qui se tiendra à Genève, au siège de l'OMPI, du lundi 8 mai 2006 (à 10 heures) au vendredi 12 mai 2006.

./. Le projet d'ordre du jour (document PCT/R/WG/8/1) est joint à la présente note. Les documents de travail, en français et en anglais, seront communiqués directement à l'office de la propriété industrielle du Gouvernement de Son Excellence et, sur demande, au Ministère. Ils seront également disponibles sur le site Internet de l'OMPI (voir <http://www.wipo.int/pct/fr/meetings>).

L'interprétation simultanée sera assurée en français, en anglais et en espagnol.

Un forum électronique a été créé afin de faciliter les travaux du groupe de travail et des autres organes s'occupant de la réforme du PCT. Ce forum, qui est accessible par l'intermédiaire du site Internet, permet de publier et de parcourir les commentaires envoyés par courrier électronique sur les questions relatives à la réforme du PCT. Les personnes qui souhaitent être tenues informées de la publication de nouveaux documents sur le site Internet et de nouveaux commentaires sur le forum électronique peuvent également s'abonner à une liste de diffusion électronique.

Le Directeur général saurait gré au Gouvernement de Son Excellence de bien vouloir communiquer au Bureau international de l'OMPI, d'ici au 28 avril 2006, les nom, qualité et adresse de courrier électronique des représentants qui assisteront à la session.

Le 17 février 2006

Pièce jointe : document PCT/R/WG/8/1

OMPI



PCT/R/WG/8/1

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 février 2006

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

UNION INTERNATIONALE DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS
(UNION DU PCT)

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉFORME DU TRAITÉ DE
COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

Huitième session
Genève, 8 – 12 mai 2006

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Secrétariat

1. Ouverture de la session
2. Élection d'un président et de deux vice-présidents
3. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen des propositions de réforme du PCT :
 - a) Modifications adoptées par l'assemblée le 5 octobre 2005, avec effet au 1^{er} avril 2007 : précisions et modifications découlant de modifications déjà adoptées (document PCT/R/WG/8/2)
 - b) Publication des demandes internationales dans plusieurs langues (document PCT/R/WG/8/3)
 - c) Recherches internationales supplémentaires (document PCT/R/WG/8/4)
 - d) Exigences minimales pour les administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international (document PCT/R/WG/8/5)

- e) Conditions matérielles de la demande internationale : propositions des États-Unis d'Amérique (document PCT/R/WG/8/6)
 - f) Déclaration de la source des ressources génétiques et des savoirs traditionnels dans les demandes de brevet : propositions de la Suisse (document PCT/R/WG/8/7)
5. Mesures de préparation aux situations d'urgence
 6. Divers
 7. Travaux futurs
 6. Adoption du rapport de la session
 7. Clôture de la session

[Fin du document]